

Le reste du monde

Assurer la cohérence globale

La cohérence globale est la principale force des comptes nationaux. Celle-ci ne peut toutefois pas être garantie à partir des seuls comptes des agents économiques résidents. Considérons, en effet, le tableau économique d'ensemble simplifié suivant :

Emplois		Biens et services	Total	Opérations	Total	Biens et services	Ressources	
Sociétés	Ménages						Ménages	Sociétés
		800	800	Production	800			800
200			200	Conso. intermédiaire	200	200		
400			400	Salaires	500		500	
100			100	Intérêts	100		100	
100			100	Dividendes	200		200	
	400		400	Consommation finale	400	400		
300			300	FBCF	300	300		
100			100	Variation des stocks	100	100		
-100	100		0	Monnaie	0			
	300		300	Crédits	300			300
1100	800	800	2700	Total	2900	1000	800	1100

Ce tableau n'est pas équilibré. En effet, la production ne couvre pas ses emplois dans le compte de biens et services, les lignes *Salaires* et *Dividendes* ne sont pas équilibrées. Est-il faux pour autant ? En fait, non.

La production ne couvre pas ses emplois parce qu'il y a également des importations, c'est-à-dire des achats au reste du monde, et des exportations, c'est-à-dire des ventes au reste du monde. Les lignes *Salaires* et *Dividendes* ne sont pas équilibrées car les ménages peuvent également recevoir des salaires et des dividendes en provenance du reste du monde. Pour vérifier la cohérence globale de ce tableau économique d'ensemble, il est donc nécessaire de lui ajouter deux colonnes correspondant au compte du reste du monde et deux lignes correspondant aux exportations et aux importations, ce qui donne le tableau suivant :

Emplois			Biens et services	Total	Opérations	Total	Biens et services	Ressources		
Sociétés	Ménages	RdM						RdM	Ménages	Sociétés
		300		300	Exportations	300	300			
			500	500	Importations	500		500		
			800	800	Production	800				800
200				200	Conso. intermédiaire	200	200			
400		100		500	Salaires	500			500	
100				100	Intérêts	100			100	
100		100		200	Dividendes	200			200	
	400			400	Consommation finale	400	400			
300				300	FBCF	300	300			
100				100	Variation des stocks	100	100			
-100	100			0	Monnaie	0				
	300			300	Crédits	300				300
1100	800	500	1300	3700	Total	3700	1300	500	800	1100

Pour le reste du monde, les importations sont des ventes, donc une ressource et les exportations un emploi. Les salaires et les dividendes payés par le reste du monde sont pour lui des emplois. Avec l'introduction des nouvelles colonnes et des nouvelles lignes, le tableau économique d'ensemble est maintenant parfaitement équilibré. Ainsi, pour s'assurer de la cohérence globale des comptes, il est nécessaire d'y introduire les relations avec le reste du monde.

Territoire économique et résidents

À partir du moment où l'on introduit les relations avec le reste du monde, il est nécessaire de définir précisément l'économie nationale. En théorie, deux options semblent possibles, la première consisterait à définir l'économie nationale à partir des activités se déroulant sur le territoire national, la seconde à considérer les activités des agents nationaux, que ces activités se déroulent sur le territoire national ou à l'étranger.

En pratique, la seconde option est impossible à mettre en œuvre faute de statistiques disponibles sur l'activité des nationaux résidant à l'étranger. La première option n'est cependant pas non plus réellement applicable car il n'est généralement pas possible de disposer de toute l'information statistique souhaitable sur les étrangers n'effectuant que de courts séjours sur le territoire national. Pour résoudre le problème les comptes nationaux se basent sur les notions de résidence et de territoire économique national.

Le Système européen des comptes nationaux (SEC 2010) donne de l'économie nationale la définition suivante :

Les unités qui constituent l'économie d'un pays et dont les flux et les stocks sont comptabilisés dans le SEC 2010 sont celles qui sont

résidentes. Une unité institutionnelle est résidente dans un pays lorsqu'elle a son centre d'intérêt économique prépondérant sur le territoire économique dudit pays. Ces unités sont qualifiées de résidentes, quelles que soient leur nationalité, leur personnalité juridique, et qu'elles soient présentes ou non sur le territoire économique au moment où elles effectuent une opération.

Le territoire économique d'un pays ne correspond généralement pas exactement au territoire national tel qu'il est reconnu officiellement par les Nations Unies. Le système européen des comptes nationaux (SEC 2010) définit le territoire économique de la manière suivante :

Par territoire économique d'un pays, il faut entendre:

- a) la zone (territoire géographique) sous administration et contrôle économique effectifs d'une administration publique unique;*
- b) les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier;*
- c) l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs;*
- d) les enclaves territoriales, c'est-à-dire les territoires géographiques situés dans le reste du monde et utilisés, en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États, par des administrations publiques du pays (ambassades, consulats, bases militaires, bases scientifiques, etc.);*
- e) les gisements (pétrole, gaz naturel, etc.) situés dans les eaux internationales en dehors de la plate-forme continentale du pays et exploités par des unités résidant sur le territoire tel qu'il est défini aux points a) à d).*

Le territoire économique ne comprend pas les enclaves extra-territoriales. Il ne comprend pas non plus les parties du territoire géographique du pays utilisées par les organisations extérieures suivantes:

- a) les administrations publiques d'autres pays;*
- b) les institutions et organes de l'Union européenne;*
- c) les organisations internationales en vertu de traités internationaux conclus entre États.*

Les résidents ne possèdent pas nécessairement la nationalité du pays où ils résident puisque la comptabilité nationale définit une unité résidente à partir du centre d'intérêt économique sur le territoire économique de ce pays. Le centre d'intérêt économique est défini par le système européen des comptes nationaux (SEC 2010) de la manière suivante :

Un «centre d'intérêt économique prépondérant» indique qu'il existe, sur le territoire économique d'un pays, un lieu où une unité exerce des activités économiques et réalise des opérations de quelque ampleur pendant une durée soit indéterminée, soit déterminée mais relativement longue (un an ou plus). La propriété d'un terrain ou d'un bâtiment sur le territoire économique est suffisante pour qu'il y ait centre d'intérêt économique prédominant dans le chef du propriétaire.

Il est possible de distinguer plusieurs catégories d'unités qu'il faut considérer comme résidentes du pays:

- a) les unités dont la fonction consiste à produire, financer, assurer ou redistribuer, pour toutes leurs opérations, sauf pour celles liées à leur qualité de propriétaire de terrains et de bâtiments;*
- b) les unités dont la fonction principale consiste à consommer, pour toutes leurs opérations, sauf pour celles liées à leur qualité de propriétaire de terrains et de bâtiments;*
- c) toutes les unités pour leur qualité de propriétaire de terrains et de bâtiments, à l'exclusion des propriétaires d'enclaves extraterritoriales faisant partie du territoire économique d'autres pays ou constituant des pays indépendants.*

Importations et exportations

Définition

Les importations et les exportations correspondent aux échanges de biens et services entre l'économie nationale et le reste du monde. Il y a exportations ou importations de biens à partir du moment où il y a transfert de la propriété de ceux-ci entre des résidents et des non-résidents, que ce transfert s'accompagne ou non d'un franchissement physique des frontières.

Le Système européen des comptes nationaux (SEC 2010) définit les exportations et les importations de la manière suivante :

Les exportations de biens et de services sont des opérations (ventes, troc et dons) par lesquelles des résidents fournissent des biens et des services à des non-résidents.

Les importations de biens et de services sont des opérations (achats, troc et dons) par lesquelles des non-résidents fournissent des biens et des services à des résidents.

Les exportations et les importations de biens et de services ne comprennent pas:

- *a) les échanges entre filiales («establishment trade»), c'est-à-dire:*
 - *1) les livraisons faites à des non-résidents par des filiales non résidentes d'entreprises résidentes (par exemple, les ventes effectuées à l'étranger par des filiales étrangères d'une multinationale détenue/contrôlée par des résidents);*
 - *2) les livraisons faites à des résidents par des filiales résidentes d'entreprises non résidentes (par exemple, les ventes effectuées par des filiales d'une multinationale étrangère établies sur le territoire économique);*
- *b) les flux de revenus primaires avec le reste du monde (par exemple, rémunération des salariés, intérêts et revenus des investissements directs). Les revenus des investissements directs peuvent englober une composante non identifiable correspondant à la fourniture de services divers: formation du personnel, gestion et utilisation de brevets et marques;*
- *c) les ventes ou les achats transfrontaliers d'actifs financiers ou d'actifs non produits (par exemple, terrains).*

Le SEC 2010 a supprimé toutes les exceptions à la règle du changement de propriété. Ainsi :

- les échanges entre filiales qui étaient incluses dans les exportations et les importations dans le SEC 95 en sont exclues dans le SEC 2010 car elles ne correspondent pas à un transfert de propriété ;
- les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ou réparation d'importance significative ne donnent plus lieu à exportations et importations dans le SEC 2010 ;
- à l'inverse, dans le négoce international de marchandises (merchandising), le SEC 2010 enregistre des importations et des exportations lorsque des négociants ou courtiers en marchandises achètent des biens à des non-résidents et les revendent à d'autres non-résidents.

Cette suppression des exceptions à la règle du transfert de propriété a des conséquences extrêmement importantes du point de vue statistique mais elle présente l'avantage de rendre la comptabilité nationale cohérente avec la comptabilité privée, c'est-à-dire avec les informations disponibles dans la comptabilité des entreprises.

Valorisation

La cohérence avec les autres opérations du système impose que les importations et les exportations soient évaluées sur la base des prix du marché. Ce principe doit toutefois être précisé. D'abord, si l'on considère le compte de biens et services, il apparaît que les importations doivent être évaluées, comme la production, à un prix qui exclut les impôts sur les produits et inclut les subventions sur les produits, alors que les exportations doivent être évaluées, comme les

autres emplois, à un prix qui inclut les impôts sur les produits et exclut les subventions sur les produits.

Puisque la notion d'importation et d'exportation est basée sur la notion de transfert de propriété, les prix devraient être déterminés sur la base des contrats passés entre le résident et le non-résident qui effectuent la transaction. Mais, pour des raisons pratiques, la comptabilité nationale a fondé la valorisation des importations et des exportations sur la base des déclarations douanières. Il convient ici d'établir une distinction entre les biens et les services.

Importations et exportations de biens

Historiquement, la comptabilité nationale a commencé à évaluer les importations et les exportations de biens à leur valeur à la frontière du pays. Ainsi, les importations ont été évaluées à leur valeur à l'entrée du territoire national, c'est-à-dire à un prix qui inclut toutes les marges de transport et d'assurance entre le producteur étranger et la frontière nationale, mais qui exclut les impôts nets des subventions sur les importations. Ce prix est appelé prix CAF (coût, assurance, fret).

Les exportations ont été évaluées à leur valeur à la sortie du territoire national, c'est-à-dire à un prix incluant les marges de transport et d'assurance jusqu'à la frontière nationale mais non au-delà. Ce prix qui inclut également les impôts nets des subventions sur les exportations est appelé prix FAB (franco à bord).

Cependant, les comptables nationaux ont changé leur convention car les statisticiens du commerce extérieur souhaitaient pouvoir vérifier que la valeur des exportations d'un pays A vers un pays B correspondait bien à la valeur des importations du pays B en provenance du pays A, ce qui était difficile du fait de la valorisation à des prix différents des importations et des exportations. Aussi, les comptables nationaux ont-ils décidé de valoriser les importations comme les exportations aux prix FAB.

Le prix fab (fob en anglais) comprend:

- la valeur des biens aux prix de base ;
- les services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, y compris les coûts de chargement à bord d'un autre moyen de transport ;
- les impôts moins les subventions sur les biens exportés, y compris pour les livraisons intracommunautaires la TVA et les autres impôts sur les biens acquittés dans le pays exportateur.

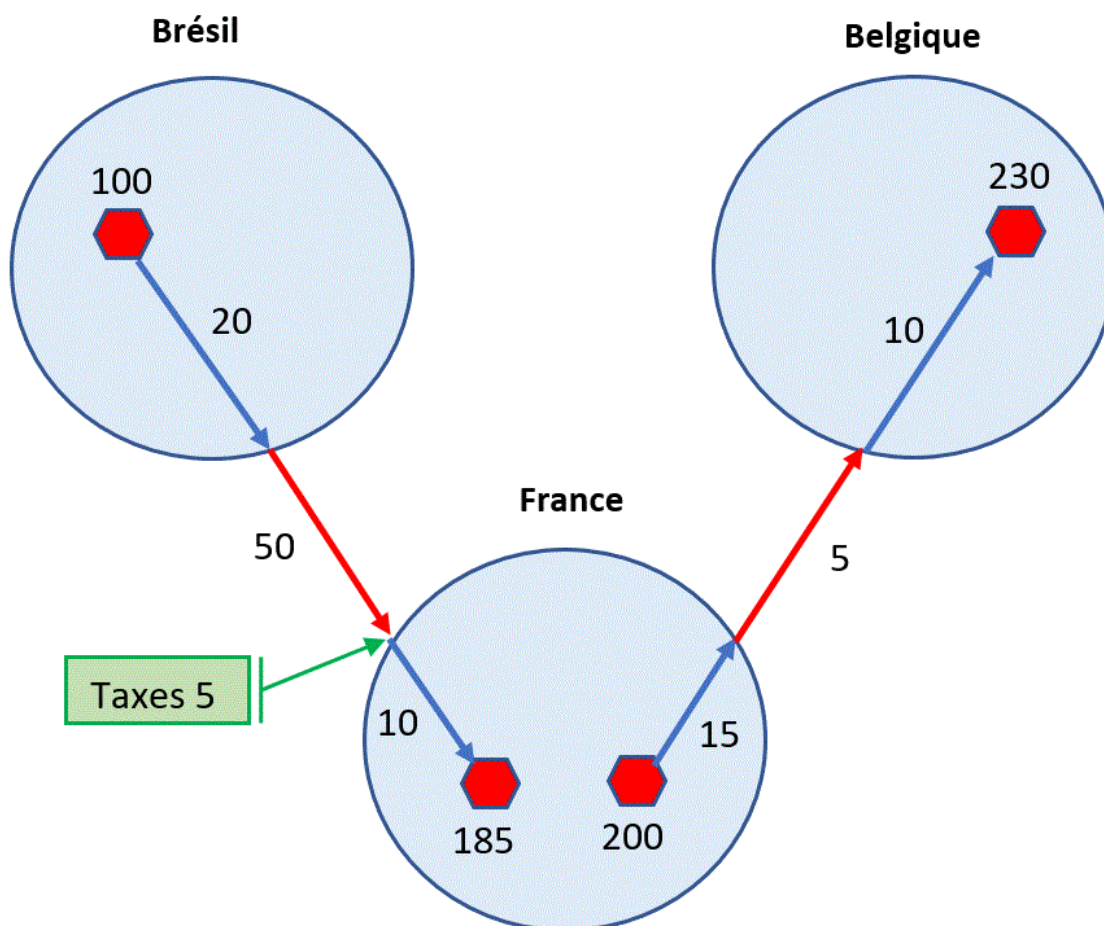
Toutefois, dans les tableaux des ressources et des emplois et dans les tableaux entrées-sorties, les importations de biens sont, pour tous les groupes de produits, évaluées à la valeur caf, c'est-à-dire à la frontière

du pays importateur avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Prenons un exemple où la France importe du café du Brésil et exporte des voitures vers la Belgique.

Le prix du café chez le producteur brésilien est 100, le transport entre le producteur et la frontière brésilienne vaut 20, celui entre la frontière brésilienne et la frontière française vaut 50 et celui entre la frontière française et l'importateur français vaut 10. De plus des taxes à l'importation de 5 sont prélevées à la frontière française.

Le prix des voitures chez le producteur français est de 200, le prix du transport jusqu'à la frontière française est de 15, celui entre la frontière française et la frontière Belge est de 5 et celui entre la frontière belge et l'importateur belge est de 10.



Dans ces conditions, les importations de café de la France valent 120 sur une base FAB et 175 sur une base CAF. Ses exportations de voitures s'élèvent à 215. Les exportations de café du Brésil s'élèvent à 120. Les

importations de voitures de la Belgique valent 215 sur une base FAB et 220 sur une base CAF.

Importations et exportations de services

La valorisation des services pose moins de problèmes puisqu'il n'y a pas de marges de transport mais le traitement des exportations et des importations de services de transport doit être cohérent avec celui des biens.

Ainsi, dans le cas d'une exportation de biens, l'acheteur étranger paye un prix d'acquisition qui comprend trois éléments :

- le prix payé à l'exportateur, c'est-à-dire le prix de base ;
- le prix du transport jusqu'à la frontière du pays exportateur, c'est-à-dire la frontière nationale ;
- le prix du transport depuis la frontière du pays exportateur jusqu'au lieu de livraison.

La valeur totale des exportations de biens et services du pays à l'occasion de cette opération correspond à ce que paye l'acheteur étranger à des résidents, c'est-à-dire l'exportateur ainsi que, éventuellement, des transporteurs résidents. Considérons l'exemple présenté dans le tableau ci-dessous :

Prix de base	100
Transport jusqu'à la frontière nationale	20
Sous-total : exportations de biens	120
Transport au-delà de la frontière	50
Prix payé par l'acheteur	170

Supposons que tout le transport soit effectué par des entreprises non résidentes, dans ce cas l'acheteur étranger a payé à des entreprises résidentes uniquement 100 correspondant au prix de base. Pourtant, le pays enregistre 120 en exportations de biens, ce qui est une somme supérieure à ce qu'il a réellement vendu. Le problème vient de l'enregistrement des exportations de biens à leur valeur à la frontière alors qu'une partie de cette valeur peut provenir de services de transports assurés par des entreprises non résidentes.

Pour obtenir un montant correct de la valeur totale des exportations du pays, il faut donc déduire de la valeur fab des exportations de biens la partie du transport assurée sur le territoire national par des entreprises non résidentes. Pour cela, les comptes nationaux

n'enregistrent pas des exportations négatives mais des importations de services de transport. On a donc dans notre exemple :

Exportations de biens (valeur fab)	120
Importations de services de transport	20
Solde des échanges de biens et services	100

De cette manière, le solde des échanges de biens et services correspond bien à la valeur des ventes du pays au reste du monde.

Si le transport au-delà de la frontière est pris en charge par une entreprise résidente, il apparaîtra dans les exportations de services de transport.

Lorsque les importations sont évaluées à leur valeur fab, c'est-à-dire à leur valeur à la frontière du pays exportateur, il faut également tenir compte de la résidence du transporteur. Ainsi, le prix payé par l'importateur peut-il être décomposé en trois composantes :

- le prix payé au vendeur non-résident ;
- le prix du transport jusqu'à la frontière du pays exportateur ;
- le prix du transport depuis la frontière du pays exportateur jusqu'au lieu de livraison.

Là encore, le transport peut être effectué par des entreprises résidentes ou non résidentes. Considérons l'exemple suivant :

Prix payé au vendeur non-résident	90
Transport jusqu'à la frontière du pays exportateur	10
Sous-total : importations de biens (valeur fab)	100
Transport au-delà de la frontière du pays exportateur	80
Prix payé par l'importateur	180

Supposons que tout le transport des biens soit effectué par un transporteur résident. Dans ce cas, le pays a payé 90 à des entreprises non-résidentes, ce qui doit correspondre à la valeur de ses importations de biens et services. Mais les importations de biens sont enregistrées pour une valeur fab de 100, c'est-à-dire une valeur supérieure. Une correction est donc nécessaire. Là encore, la correction n'est pas faite en enregistrant des importations négatives mais en enregistrant des exportations de services de transport. On a donc, dans notre exemple :

Importations de biens (valeur fab)	100
Exportations de services de transport	10
Solde des échanges de biens et services	- 90

Le transport au-delà de la frontière du pays exportateur est inclus dans le prix d'acquisition des biens importés, s'il est assuré par des entreprises résidentes, il fait partie de la production nationale, s'il est assuré par des entreprises non résidentes, il est enregistré en importations de services de transport.

Lorsque les importations sont évaluées à leur valeur caf, c'est-à-dire dans les tableaux entrées-sorties, il faut également tenir compte de la résidence des transporteurs. On peut décomposer le prix payé par l'importateur en trois composantes :

- le prix payé au vendeur non-résident ;
- le prix du transport jusqu'à la frontière du pays importateur ;
- le prix du transport depuis la frontière du pays importateur jusqu'au lieu de livraison.

Considérons l'exemple suivant :

Prix payé au vendeur non-résident	90
Transport jusqu'à la frontière nationale	70
Sous-total : importations de biens (valeur caf)	160
Transport à l'intérieur du pays	20
Prix payé par l'importateur	180

Si tout le transport est pris en charge par des entreprises résidentes, le pays a payé 90 à des entreprises non-résidentes, ce qui correspond à la valeur de ses importations de biens et services. Puisque les importations de biens s'élèvent à 160, une correction est nécessaire. Elle est faite en enregistrant des exportations de services pour le transport pris en charge par des entreprises résidentes pour acheminer les biens importés jusqu'à la frontière nationale, c'est-à-dire 70 dans notre exemple. On a donc :

Importations de biens (valeur caf)	160
Exportations de services de transport	70
Solde des échanges de biens et services	- 90

Le transport à l'intérieur du territoire national est inclus dans le prix d'acquisition des biens importés, s'il est effectué par des entreprises résidentes, il fait partie de la production nationale, s'il est effectué par des entreprises non résidentes, il est enregistré en importations de services de transport.

Le compte du reste du monde

Pour décrire les opérations entre résidents et non-résidents, la comptabilité nationale utilise un compte qui est associé aux comptes d'agents, le compte du reste du monde. Ce compte n'est pas véritablement un compte d'agent car il ne cherche pas à décrire l'activité des non-résidents, il se contente d'enregistrer la contrepartie des opérations des résidents impliquant des non-résidents. Ainsi, les importations qui sont une partie de la production du reste du monde apparaissent en ressources de son compte, les exportations en emplois. De même, le compte du reste du monde enregistre tous les transferts et les opérations financières avec le reste du monde.

Le compte du reste du monde est subdivisé en sous-comptes :

- Le compte extérieur des opérations sur biens et services qui reprend en ressources les importations et en emplois les exportations, son solde est le solde des échanges extérieurs de biens et services.
- Le compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants. En ressources, outre le solde du compte précédent, il reprend la rémunération des salariés, les impôts nets des subventions, les revenus de la propriété et les transferts courants versés au reste du monde. En emplois, il reprend les mêmes opérations mais en provenance du reste du monde. Son solde est le solde des opérations courantes avec l'extérieur.
- Le compte de capital qui reprend en ressources les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits et en emplois le solde du compte précédent ainsi que les transferts en capital. Son solde est la capacité de financement.
- Le compte financier qui reprend les opérations financières et dont le solde est également la capacité de financement.

Compte extérieur des opérations sur biens et services

P.6 Exportations de biens et de services	P.7 Importations de biens et de services
B.11 Solde des échanges extérieurs de biens et de services	

Compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants

D.1 Rémunération des salariés	B.11 Solde des échanges extérieurs de biens et de services
D.2 Impôts sur la production et les importations	D.1 Rémunération des salariés
D.3 Subventions	D.2 Impôts sur la production et les importations
D.4 Revenus de la propriété	D.3 Subventions
D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	D.4 Revenus de la propriété
D.61 Cotisations sociales	D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.62 Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	D.61 Cotisations sociales
D.7 Autres transferts courants	D.62 Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.8 Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	D.7 Autres transferts courants
B.12 Solde des opérations courantes avec l'étranger	D.8 Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension

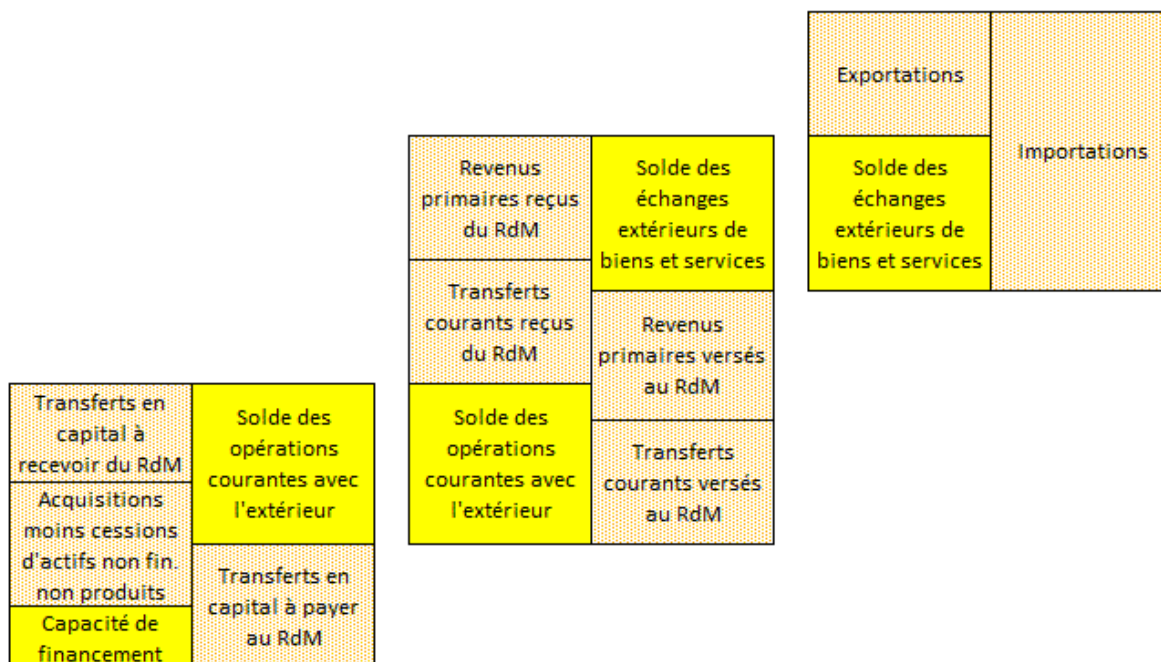
Le compte de capital

K.2 Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	B.12 Solde des opérations courantes avec l'étranger
B.9 Capacité (+)/besoin(-) de financement	D.9 Transferts en capital à recevoir
	D.9 Moins transferts en capital à payer

Compte financier

F Acquisition nette d'actifs financiers	F Accroissement net des passifs
	B.9 Capacité (+)/besoin (-) de financement

La séquence des comptes du reste du monde peut être résumée dans le schéma suivant :



L'égalité entre l'épargne et l'investissement

Dans une économie fermée, c'est-à-dire sans relations avec l'extérieur, l'épargne est égale à l'investissement. Cette relation qui est vraie pour l'économie mondiale prise dans son ensemble ne l'est cependant pas pour un pays particulier. En effet, cette relation est déduite du fait que, au niveau global, seule la production peut générer un revenu, c'est-à-dire en termes de comptabilité nationale, que le revenu national brut est égal au produit intérieur brut. Mais, pour un pays particulier, le revenu peut provenir non seulement de la production du pays mais aussi de celles d'autres pays du fait de l'existence de transferts de revenus (transferts courants) entre les pays.

Ainsi, pour un pays donné, le revenu national brut est égal au produit intérieur brut plus le solde des transferts courants provenant du reste du monde. Les transferts courants sont ici pris dans leur sens le plus général, c'est-à-dire incluant les salaires et les impôts. On a donc :

$$(1) \text{RNB} = \text{PIB} + \text{TC}$$

Or :

$$(2) \text{PIB} = \text{CF} + \text{FBCF} + \Delta \text{S} + \text{X} - \text{M}$$

Où CF désigne la consommation finale, FBCF la formation brute de capital fixe, ΔS la variation de stocks, X les exportations et M les importations.

En remplaçant dans l'équation (1) le PIB par sa valeur, on obtient :

$$(3) \text{ RNB} = \text{CF} + \text{FBCF} + \Delta S + X - M + \text{TC}$$

Soit :

$$(\text{RNB} - \text{CF}) + (M - X - \text{TC}) = (\text{FBCF} + \Delta S)$$

Or, $(\text{RNB} - \text{CF})$ est l'épargne nationale brute, $(M - X - \text{TC})$ est le solde des opérations courantes du reste du monde et $(\text{FBCF} + \Delta S)$ est l'investissement.

La relation s'écrit donc :

Épargne + solde des opérations courantes du reste du monde = Investissement

On peut retrouver simplement cette relation en considérant que l'épargne est le solde des opérations courantes, si bien que l'égalité entre l'épargne et l'investissement est aussi l'égalité entre la somme des soldes des opérations courantes et la somme des investissements pour l'ensemble du monde, c'est-à-dire pour la nation et le reste du monde. Or, en comptabilité nationale, on ne connaît pas l'investissement du reste du monde et on le considère comme nul. En remplaçant le solde des opérations courantes de la nation par l'épargne, on retrouve la relation précédente.

La mondialisation

La mondialisation pose de nombreux problèmes pratiques aux comptes nationaux. En effet, la pratique des entreprises rend l'application stricte des principes de comptabilité nationale parfois difficile à accepter par les utilisateurs. Ainsi, la comptabilité nationale définit le producteur comme celui qui devient propriétaire de la production au moment où elle a lieu. Ce principe est fondamental car c'est sur lui que repose la cohérence entre l'approche production et l'approche revenu.

Mais, selon ce principe, il est possible de produire des automobiles avec une personne disposant pour tout outil d'un téléphone portable, il suffit pour cette personne de faire appel à des sous-traitants pour réaliser les études, produire les différents éléments du véhicule et les assembler. Les études, la production des différents éléments et l'assemblage peuvent avoir lieu dans plusieurs pays, tous différents du

pays de résidence du producteur. Cet exemple caricatural, qui n'est pas si éloigné de la réalité dans certains cas, soulève plusieurs questions.

Est-il réellement acceptable d'imputer la production des véhicules au pays de résidence du producteur alors qu'il n'y contribue que très peu ?

Comment doit-on enregistrer les importations et les exportations dans de tels cas ? Pour comprendre la difficulté nous pouvons considérer un exemple plus réaliste, très répandu depuis la généralisation des délocalisations. Considérons donc un pays A, siège d'un groupe automobile où sont réalisées les études et la recherche, un pays B où une filiale du groupe produit les moteurs, un pays C où une autre filiale produit le reste des pièces et procède à l'assemblage. Les automobiles apparaissent ainsi physiquement dans le pays C et elles sont exportées vers un pays D.

Nous supposons, ce qui correspond souvent à la réalité que la maison mère est la propriétaire des automobiles, c'est-à-dire le producteur au sens de la comptabilité nationale, et qu'elle fait intervenir ses filiales, qui sont toutes constituées en sociétés, en tant que sous-traitants. Dans la comptabilité de la maison mère, le chiffre d'affaires correspond aux ventes de véhicules complets, le chiffre d'affaires de chaque filiale correspond à leur contribution à la production. Nous négligerons dans notre exemple toutes les questions liées aux marges de transport et aux impôts nets des subventions.

Pays	Produit	Chiffre d'affaires
A	Automobile	100
B	Moteur	20
C	Assemblage	50

Le critère du transfert de propriété devant s'appliquer à la définition des importations et des exportations des différents pays, celles-ci sont évaluées de la manière suivante :

Pays	Importations	Exportations
A	70	100
B	0	20
C	0	50
D	100	0

Le pays A est considéré comme le producteur et l'exportateur des automobiles vers le pays D même si aucune automobile n'y apparaît physiquement, il y a donc un écart entre les exportations définies par la comptabilité nationale et les statistiques d'exportation basées sur le franchissement de la frontière.

Si les statistiques d'exportation sont basées sur les déclarations des entreprises, il y a cohérence entre elles et la comptabilité nationale. Le pays A importe également des moteurs pour une valeur de 20 et des services de montage pour une valeur de 50.

Dans le pays B, les exportations au sens de la comptabilité nationale se font vers le pays A, même si physiquement elles vont vers le pays C.

Dans le pays C, la situation est plus difficile. En effet, c'est là que naissent physiquement les automobiles mais seule une partie de leur valeur est enregistrée dans les comptes de l'entreprise. Si les statistiques d'exportation sont basées sur le franchissement de la frontière, elles enregistreront une exportation de C vers D de 100 alors que la comptabilité nationale enregistrera une exportation de 50 de C vers A.

Si les pays C et D sont des états membres de l'Union Européenne, une déclaration doit être faite dans le pays C pour l'exportation vers le pays D avec une valeur correspondant à la valeur totale des automobiles, c'est-à-dire 100. Si les statistiques d'exportation sont basées sur ces déclarations il y a donc également incohérence avec la comptabilité nationale.

Cet exemple montre que la mondialisation rend très difficile la réconciliation des statistiques du commerce extérieur avec les données de la comptabilité nationale, et que, en pratique, les comptes nationaux pourront rarement éviter l'analyse extrêmement lourde au cas par cas dans ce genre de situations.

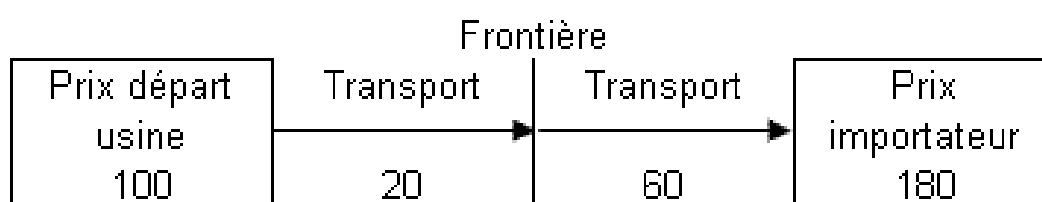
Un exemple de problème de cohérence

Le traitement un peu complexe des marges de transport met en évidence un point important : il est très difficile d'assurer une parfaite cohérence entre toutes les définitions du système des comptes. En effet, la production est évaluée au prix de base, prix qui comprend les marges de transport apparaissant sur la facture établie par le producteur, comme le précise la définition du SEC 2010 :

Le prix de base correspond au montant que le producteur perçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué, le cas échéant, des impôts sur les produits à payer et augmenté, le cas

échéant, des subventions sur les produits à recevoir du fait de la production ou de la vente de cette unité. Le prix de base exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur.

Considérons donc le cas d'une entreprise qui produit un bien dont le prix départ-usine est 100 et qui facture 180 ce bien à un client résident à l'étranger, le prix incluant une marge de transport de 80. Supposons que cette marge se décompose en 20 de transport du producteur jusqu'à la frontière nationale et en 60 de transport de la frontière nationale jusqu'au client à l'étranger.



Dans notre exemple, la valeur de la production au prix de base est de 180 puisque les frais de transport ne sont pas facturés séparément au client et le prix FAB est de 120 car il n'inclut la marge de transport que jusqu'à la frontière nationale. Ainsi, le compte de biens et services n'est pas équilibré :

Ressources		Emplois	
Production	180	Exportation	120

La valorisation de la production n'est donc pas totalement cohérente avec celle des importations et des exportations. La cohérence n'est assurée que pour le total du bien et des services de transport. Ainsi, si le transport est assuré par une entreprise résidente, les équilibres sont les suivants :

	Production	Importations	Cons. intermédiaire	Exportation
Biens	180	0	0	120
Transport	80	0	80	60
Total	260	0	80	180

Lorsque le transport est assuré par un transporteur non résident :

	Production	Importations	Cons. intermédiaire	Exportation
Biens	180	0	0	120
Transport	0	20	80	0
Total	180	20	80	120

On notera, dans ces équilibres, que la marge de transport incluse dans le prix de base correspond à une consommation intermédiaire en services de transport par le producteur de biens.

Auteur : Francis Malherbe